

*Assistance publique du Canada*

lité. Le gouvernement fédéral a là une raison de plus pour exiger certaines normes pour les programmes généraux que les provinces ne doivent pas utiliser de façon négative.

Je voudrais maintenant parler de nos inquiétudes devant la façon presque négative dont on utilise la plupart des fonds du bien-être social et des subventions octroyées par l'entremise du Régime d'assistance sociale du Canada pour toute une gamme de services sociaux. La majeure partie du budget des services sociaux des provinces sert à financer ce que j'appellerais des services sociaux de première nécessité. Ils sont indispensables. Ils répondent aux urgences. Ils fournissent des remèdes à court terme mais, bien sûr, ils apportent une aide financière indispensable. Ces services sont extrêmement coûteux. Il y a par exemple le soutien du revenu de base, mais un gros pourcentage de cet argent est consacré aux soins en établissement, car les problèmes ont duré trop longtemps, causant l'éclatement de la cellule familiale et faisant surgir d'autres problèmes graves. Également, il y a un pourcentage très élevé du budget de bien-être social à l'enfance qui sert à retirer l'enfant de son foyer plutôt qu'à l'y garder, et dans cette formule il faut payer des soins collectifs en établissement, qui coûtent très cher, ou verser de l'argent aux foyers nourriciers. A long terme, ni l'une ni l'autre de ces solutions n'aide beaucoup les personnes concernées. Le système de soutien du revenu a besoin d'être réexaminé de fond en comble et réaménagé. D'ailleurs, c'est toute l'assistance sociale qu'il faut retirer au secteur des ressources humaines pour l'intégrer à l'assurance-chômage et aux divers chèques informatisés qu'on adresse aux gens. Évidemment, cela ne serait que le premier pas vers la constitution d'un régime intégré, dont il faudrait espérer qu'il devienne un régime adéquat de garantie de revenu. Si nous retirions au système de bien-être social la distribution des chèques, ses travailleurs pourraient s'occuper mieux du domaine de la prévention.

J'espère que le gouvernement fédéral fera preuve d'initiative et qu'il renforcera un peu la réglementation du RAPC, afin de donner plus d'importance à des programmes de prévention, d'auto-assistance et de soutien positif, afin de rompre le cercle vicieux de l'assistance, d'empêcher la pauvreté et d'aider les gens à réaliser tout leur potentiel de façon plus positive. On devrait investir beaucoup plus dans les programmes d'auto-assistance des collectivités locales, afin de développer le potentiel des gens et de les aider à mettre sur pied leurs propres services communautaires. On devrait investir plus dans la formation et les fonctions de service paraprofessionnel. On pourrait par exemple utiliser les gens des collectivités locales, qui ont souvent connu la pauvreté. Il devrait y avoir des programmes pour renforcer les liens familiaux et garder les enfants à la maison. Il faudrait penser au nombre des mères jeunes adolescentes qu'il y a en ce moment. Leur nombre augmente à une cadence critique depuis quelques années. Si jamais elles ont eu besoin d'aide et de soutien de la collectivité, c'est bien aujourd'hui. Il s'agit là d'une grande priorité. Il faut nous en occuper pendant qu'elles sont jeunes et avant que leurs jeunes enfants ne soient atteints de troubles. Il faudrait les aider au niveau de la santé et des possibilités d'étude, aussi bien que de la formation professionnelle dont elles ont besoin. Il faudrait également penser aux travailleurs pauvres, souvent chefs de famille nombreuse, qui se débattent pour survivre avec des salaires à peine minimums. Il faudrait leur offrir un

système dans lequel ils pourraient conserver leur indépendance et recevoir une certaine aide, avec la fourniture de gaderie du jour ou d'appoint au revenu familial, pour ne pas qu'ils disent qu'il est beaucoup plus facile de s'inscrire au bien-être social que de continuer de travailler. Il n'est pas plus facile de vivre de l'assistance sociale, mais il est en tout cas bien difficile de faire vivre une famille avec un salaire très bas. Nous devons envisager sérieusement de nous lancer dans ce que j'appelle des investissements sociaux, qui se révéleront moins onéreux à long terme.

Je voudrais citer un exemple précis, celui de gens qui habitent dans un quartier de logements publics, dans ma circonscription. C'est ce que j'appelle un programme de développement communautaire. Le Régime d'assistance publique du Canada prévoit une catégorie relative au développement communautaire, mais je défie quiconque de me dire combien de provinces s'en servent réellement. C'est le genre de choses sur lesquelles nous devons insister. Nous devons exploiter davantage la force des gens et créer des possibilités dans les localités. L'exemple auquel je pense est un mouvement créé il y a une dizaine d'années par un groupe de mères assistées. Elles refusaient d'être considérées comme des victimes ou des citoyennes de deuxième catégorie. Elles insistaient sur leurs droits, au lieu de toucher passivement leur chèque, enfermées dans le cycle de l'assistance sociale. Elles se sont organisées et ont participé à toutes sortes d'activités locales au nom de leurs enfants. Puis, elles ont commencé à envisager des façons de se développer en tant que collectivité coopérative, afin de disposer de leurs propres services, de former certains membres de leur groupe et d'envoyer au diable le ministère du Bien-être social. Elles estimaient avoir suffisamment de compétences et être en mesure de faire de nombreuses choses par elles-mêmes, et elles l'ont bientôt prouvé. Elles ont d'abord organisé une coopérative alimentaire, qui employait un bon nombre d'entre elles. Puis, elles ont offert une formation à certaines d'entre elles, qui se sont spécialisées et ont acquis de nouvelles compétences. En même temps que quelques mères qui participaient à d'autres projets d'habitation, elles ont convaincu le ministre des Ressources humaines de leur offrir ce qu'elles appelaient une allocation aux possibilités, équivalant à \$100 de plus par mois, afin de faire des travaux communautaires dans l'intérêt de leur groupe. Elles ont également contribué à mettre sur pied des garderies et des services de soins à l'intention des enfants. Elles ont développé le principe d'une collectivité coopérative. Elles ont compris que si elles pouvaient créer une coopérative alimentaire, il en irait de même pour divers services. Elles ont donc obtenu une subvention de trois ans dans le cadre du programme d'aide à la création locale d'emplois, subvention que l'on devrait pouvoir obtenir par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada. Dans ce cas-là, elles l'ont obtenue de l'ancien ministère de la Main-d'œuvre. Elles ont donné une formation en pédiatrie à certaines d'entre elles et mis sur pied des garderies de jour. D'autres ont été formées à offrir des services aux personnes âgées et travaillent depuis lors comme ménagères, moyennant rémunération. Elles ont fini par obtenir leur propre édifice, dans lequel elles ont installé tous leurs services. Cet édifice était géré par un conseil local et elles ont engagé autant de membres de la localité que possible. Ces personnes ont mis sur pied des programmes spéciaux de forma-